L'Université Laval

Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 25 Novembre 1886 No. 7.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LA PATINEUSE.

Belle patineuse intrépide,
Glisse sur ton patin rapide,
Glisse, voltige et tourne encor!
La foule enthousiaste admire
Ta noble pose qui se mire
Dans le cristal du port!

Da la grève
D'où s'élève
Un cri d'admiration,
Tu t'élances
Et balances
La plume ombragant ton front.

Souriante,
Confiante,
Sur tes deux lames d'acier,
Ta tournue,
Leste et sûre,
Semble tous nous défier,

Sur ta trace,
Joyeux, passe
L'essaim de nos patineurs!
Ton pied, vite,
Les évite,
Et retient les promeneurs.

Que d'adresse,
De vitesse
On déploie à ce concours!
Mais tu voles,
Cabrioles,
Et bondis sur le parcours!

Va! rieuse
Patineuse,
Les fatigant jusqu'au soir!...
Sur mon âme,
Quelle flamme
Pétille dans ton œil noir!

Toujours prête,
Rien n'arrête
Tes triomphes commencés;
Sans mot dire,
Tu peux rire
Des amoureux distancés!

Belle patineuse intrépide,
Glisse sur tou patin rapide,
Glisse, voltige et tourne encore!
La foule enthousiaste admire
Ta noble pose qui se mire
Dans le cristal du port!

Benjamin Sulte.

PENSÉES.

Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang comme d'avoir su éviter de faire une sottise.

La conscience est la boussole de la probité.

Il y a dans la société plus d'imperfection et de désordre à mesure qu'on s'écarte davantage des principes, et plus d'ordre et de perfection, à mesure qu'on s'en rapproche dans l'application ; c'est à ce but que l'homme et la société doivent tendre sans cesse.

Nos défauts s'affaiblissent en même temps que nous-mêmes et nous les croyons morts parceque nous n'avons plus la force de les réveiller.

On arrive à connaître tous les coins d'une maison jamais ceux du cœur.

Napoléon a dit que les hommes sont comme les chiffres qui n'acquièrent de valeur que par leur position.

Nous laissons vite des liens qui nous font des devoirs où nous ne cherchons que du plaisir ; notre premier souci, dès qu'ils sont formés est de les rompre.

C'est aux mœurs publiques de venir pour leur part au secours des lois contre la domination des partis.

Je ne sais pas ce que c'est que la vie d'un coquin, ne l'ayant jamais été, mais je sais que la vie d'un honnête homme est quelque chose d'abominable. —DeMaistre.

LA RÉCLAME.

On a dit et redit que les américains surpassent tous les peuple du monde au point de vue de la réclamation commerciale.

Le Japon tient à donner à cette idée un démenti éclatant ; en voici la preuve cueillie dans les mémoires d'un voyageur de grande réputation.

On lit sur la deventure d'une librairie de Tokio, Japon :

AVANTAGES DE NOTRE MAISON,

1. Prix aussi bon marché qu'un billet de loterie.

2. Livres élégants comme une jeune fille qui chante.

3. Impression aussi nette que le cristal.

4. Papier solide comme la peau d'un éléphant.

5. Les clients traités aussi poliment que par les employés des deux compagnies de navigation qui se font concurrence.

6. Volumes aussi nombreux que dans une bibliothèque.

7. Marchandises expédiées avec la rapidité d'un boulet de canon.

8. Paquet fait avec autant de soin qu'en prend une femme pour le mari qu'elle aime.

9. Guérison de tout les défauts, comme la dissipation et la paresse, pour tous les jeunes gens qui nous feront de fréquentes visites et qui deviendront des hommes de valeur.

10. Les autres avantages que nous offrons sont si nombreux qu'aucune langue ne peut les exprimer.

Voilà qui rend des points aux réclames européennes et même aux réclames américaines.

L'HYGIÈNE DES DÉPUTÉS.

A une époque où chacun—comme le soldat de Napoléon avait le bâton de maréchal dans sa giberne—a la médaille législative dans son gousset, il est intéressant de faire connaître quelles doivent être les précautions hygiéniques que doivent prendre les députés. Qui sait ? Parmi les jeunes qui liront ces lignes, en est-il qui se souviendront un jour des conseils de notre savant ami le Dr Richardson, et qui nous remercieront de les leur avoir fait connaître, avec la *Science pour tous*.

Certaines maladies sont pour ainsi dire inséparables du mandat législatif, et ce sont surtout des débutants les *jeunes*, qui doivent être prudents.

La tension célébrale est très grande chez un député, non pas seulement à cause des pensées (ne riez pas !) qui bouillonnent dans son crâne, mais à cause de l'attention forcée des longues séances, soit dans la salle, soit dans les commissions, à cause des lectures de journaux, de documents, et surtout à cause de nombreuses lettres à écrire chaque jour.—Un sénateur—toujours moins occupé qu'un député—ne nous disait-il pas qu'il écrivait en moyenne *vingt* lettres par jour ?...

Ajoutez à cela un air mauvais, vicié, échauffé par la calotte en verre du sommet de l'édifice, derrière laquelle brûle des becs de gaz. Enfin, comptez les colères, les emballements, les cris, les rages, les discussions animées dans les couloirs auxquels se livrent nos honorables presque chaque jour, et vous comprendrez à quelle torture leur cerveau est en proie.

Si vous avez un tempérament sanguin, le cœur malade, cette vie est funeste. Beaucoup en sont morts, et le plus célèbre de tous, Mirabeau, malgré une constitution de fer, n'y a pas résisté.

La maladie et la mort de Mirabeau, telles qu'elles ont été observées par Cabanis et notées par lui, sont un exemple frappant d'homme politique aux passions vives, tué par l'excitation du cœur, et tué aussi vite que s'il avait reçu un coup de poignard dans cet organe, ou perdu subitement tout son sang. Le Dr. Richardson signale un exemple analogue dans sa pratique personnelle. "Je me trouvai un jour dit-il, avec le docteur Edwin Lancaster et plusieurs membres du parlement, à bord d'un steamer qui descendait la Tamise, pour aller visiter les travaux de canalisation du grand égout, au-dessous de Londres. Parmi nos compagnons d'excursion, se trouvait un de nos amis, bien connu comme lettré, comme publiciste, comme politicien véhément. En route, une discussion s'éleva, et voilà notre enthousiaste qui s'emballe dans une de ces argumentations habituelles, avec sa violence accoutumée. Tout à coup il s'arrête, cesse de parler, et me tend le bras pour que je lui tâte le pouls. Ce pouls était intermittant, comme s'il avait été sur le point de s'arrêter. Quand ce malaise passager se fut dissipé, notre homme me prit à part et me décrivit son état, de tout point semblable à celui que Cabanis avait observé chez Mirabeau, mais à un degré moins avancé. Je crus utile de le mettre sous ses gardes. "Si vous vous laissez encore aller à ces explosions d'argumentations véhémentes, lui dis-je, il vous arrivera un beau jour ceci : Tout votre cœur se videra dans votre cerveau, et ce sera fini ! Il fit signe à Lancaster de nous rejoindre, et lui répéta mon avertissement, sans paraître beaucoup le prendre au sérieux. "Je ne puis que l'appuyer en tout point lui répondit Lancaster ; et vous ferez sagement d'en profiter." Selon l'usage en pareil cas, celui qui aurait dû s'en préoccuper le plus n'en tint nul compte. Il continua à s'agiter, à parler avec son énergie habituelle. Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés qu'un soir dans un *meeting*, il s'arrêta au milieu de son argumentation, frappé à mort précisément comme je lui avais prédit."

Les fièvres célébrales, les maladies de cœur et la diabète sont les trois maladies dont se doit garer le plus possible un député.

Pour cela il doit éviter les discussions vives, les emportements et les excès. La sagesse la plus grande lui est donc recommandée s'il veut vivre longtemps.

C'est peut-être demander l'impossible : cas comment défendre à un député d'interrompre ou de se passionner ?... C'est là qu'est toute la vie parlementaire !

En tout car un juste milieu est possible, et l'on peut toujours, pendant les congés, combattre, par de longues promenades au grand air, des distractions s'adressant simplement aux yeux, les funestes effets de l'excitation cerébrale et de l'air vicié respiré dans les salles.

Dr. Karl.

Le Manitoba.

Jeudi, 25 Novembre 1886.

LA CAMPAGNE ELECTORALE.

C'est jeudi prochain, le 2 décembre, entre midi et une heure, que doit avoir lieu la nomination des candidats dans chacune des divisions électorales de la province, et la votation aura lieu le jeudi suivant, entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après-midi.

⁂

A Saint-Boniface, l'hon. M. LaRivière sera probablement élu par acclamation, puisqu'il n'a été jusqu'ici question d'aucune autre candidature.

C'est certainement un honneur dont l'hon. Trésorier Provincial sera redevable à ses amis si dévoués, et qu'il n'oublira jamais.

⁂

Notre ami, M. J. E. P. Prendergast, nous reviendra en chambre après une lutte bien inattendue de la part de M. Louis Gagnon, de Sainte-Anne-des-Chênes. Nous regrettons bien sincèrement cette démarche de M Gagnon, car M. Prendergast a su, pendant l'unique session qu'il a passé en parlement, se créer une bien belle position, et par ses talents et l'estime qu'il s'est acquise parmi les membres de notre legislature. Nous sommes convaincu que les électeurs ne se priveront pas des services d'un député aussi distingué. D'ailleurs, M. Gagnon se présente sous des couleurs que nous ne pouvons pas accepter. Il est bien aussi fait mention de la candidature d'un nommé Hanover, mais il n'est pas probable qu'un individu aussi peu connu reçoive l'appui d'un nombre suffisant de partisans pour l'engager à se mettre en nomination. Encore une fois, nous espérons que la belle division de LaVérandrye fera son devoir en réélisant M. Prendergast.

⁂

A Carillon, M J. E. Cyr, demandé par un grand nombre d'électeurs à se porter de nouveau candidat, a décliné cet honneur, sa santé ne lui permettant pas de faire une lutte active. MM. Martin Jérôme, de Saint-Pierre, et Roger Marion, de Saint-Boniface, se disputent la faveur populaire qui semble chaudement contestée. M. Marion est très-populaire dans LaBroquerie, tandisque M. Jérôme a un grand nombre d'amis dans la municipalité de De-Salaberry. Tous deux sont partisans du gouvernement et la lutte se fait plus particulièrement sur le mérite personnel de chaque candidat.

⁂

La vieille division électorale de Cartier a aussi à choisir entre deux candidats appartenant au parti français. M. Joseph Lecomte, ancien député, a un jeune et vaillant adversaire dans la personne de M. Thomas Gelley, de Saint-Norbert. M. Saint-Germain, que l'opposition réclamait comme son candidat, est retiré de la lutte.

⁂

M. Henry Tennant, aura encore cette fois, dans Morris, a faire la lutte avec M Alphonse Martin, député de Sainte-Agathe de 1874 à 1878. Depuis cette époque, M. Martin a été plus ou moins candidat à chaque élection, soit féderale ou locale, mais heureusement toujours sans succès. Nous ne voulons pas infliger à nos lecteurs la peine de lire la longue histoire politique de M. Martin. Il nous suffira de dire qu'il est l'allié de nos pires ennemis, et que malgré les regrets qu'il exprime de sa conduite passée et ses belles promesses pour l'avenir, il nous est impossible d'appuyer la candidature d'un homme qui a déjà trahi son parti et dont la conduite passée est une tache qui ne s'efface pas. Nous avons toujours trouvé un ami dévoué en M. Tennant, et il serait injuste de lui préférer un homme en qui nous ne pouvons pas avoir confiance. Le fait que M. Martin est Canadien-français n'est pas suffisant pour lui assurer notre appui.

Le lieutenant-colonel W. Osborne Smith est aussi candidat dans cette division ; mais avec si peu de chance de succès que sa candidature n'est pas considérée comme sérieuse. M. Winkler s'est retiré.

⁂

A Saint-François-Xavier trois candidats sont sur les rangs : M. Joseph Burke, de Saint-Charles, se presente comme partisan du gouvernement, M Pierre Lavallée, de Saint-François-Xavier, se dit indépendant et M. John Taylor, de Headingly, est de l'opposition. Jusqu'ici la lutte paraît fortement engagée entre MM. Lavallée et Burke, pendant que M. Taylor a l'air de profiter d'une occasion aussi favorable pour se frayer un chemin. Cependant il faut espérer que nos amis interviendront pour obtenir une entente. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret du fait que M. Lavallée n'a pas jugé à propos de se déclarer ouvertement, soit d'un parti soit de l'autre, tandis que MM. Burke et Taylor ne cachent pas leurs opinions politiques. M. Joseph Burke est Canadien-français, bien que son nom ne l'indique pas.

⁂

Emerson a deux candidats MM. C. S. Douglas, d'Emerson et S. C. Biggs, avocat de Winnipeg. M. Douglas, sans être la perfection même, est certainement plus acceptable à nos amis que son opposant M. Biggs, qui, l'on se le rappelle, ne s'est pas gêné en 1879, de concert avec M. John Taylor, dont nous avons parlé plus haut, de prendre dans le gouvernement les positions des Hons. MM. Royal et Delorme, après la crise qui eut lieu à cette époque.

⁂

Il y a trois ou quatre candidats dans Woodlands, et à part ceux qui restent, il en a été mentionné plusieurs autres. Nous avons cru un moment que notre ami, M Beck, consentirait à être le successeur de M. Wagner, mais ce monsieur tient plus à sa profession qu'aux honneurs parlementaires. Il ne reste aujourd'hui sur les rangs que MM J. M. Robinson, journaliste, de Portage-la-Prairie, Mark Fortune, spéculateur de Winnipeg, et William Wagner, l'ancien député. Les tatonnements de ce dernier sur la politique qu'il entendait suivre et sa conduite disgracieuse à l'égard de personnes respectables, ont forcé ses partisans de le laisser dans l'isolement, et il n'est pas probable que l'on entende parler de sa candidature après le 2 décembre prochain. M. J. M Robinson est un homme de talent, et bien que sur certaines questions, il nous soit impossible d'être d'accord avec lui, nous sommes néanmoins confiant dans son honorabilité et sa probité, aussi n'hésitons-nous pas à engager nos amis à lui donner leur appui.

⁂

Nous allions oublier notre excellent et vieil ami, l'hon Alexander Murray, de nouveau candidat dans Assiniboia. Toujours fidèle à nous être utile, d'une libéralité ouverte et franche, nous avons toujours eu en l'hon. M. Murray un ami sincère et dévoué, aussi nous avons le ferme espoir que pas un des nôtres ne restera en arrière le jour de la votation pour lui assurer le succès de son élection sur son adversaire, M. J. M. Ross, qui n'a aucuns titres à la confiance publique. L'hon. M. Murray sera certainement réelu.

⁂

A Dufferin-Nord, l'hon Dr Wilson a un opposant, un nommé R. P. Roblin, marchand de Carman, mais nous avons l'espoir que nos amis du voisinage de Saint-Léon donneront au Docteur l'appui qu'il mérite d'eux à plus d'un titre.

Lorsque M. Martin, le député de Portage-la-Prairie, prétendit en chambre que nous avions trop de députés français au parlement, c'est l'hon. Dr Wilson qui s'est chargé de lui répondre, et le francophobe du Portage se rappellera longtemps la leçon qu'il reçut en cette circonstance. C'est en votant pour ceux qui nous veulent du bien que l'on peut leur temoigner notre reconnaissance. D'ailleurs, ce M. Roblin ne s'est pas gêné de déclarer publiquement que nous avions trop d'employés français dans les départements publics, faisons lui voir qu'il y a pour lui trop d'électeurs français dans Dufferin Nord.

⁂

Dufferin Sud a le choix de deux candidats MM. Wm. Winram, ancien député oppositionniste et Ferris Bolton, ex-membre du bureau judiciaire. M. Winram est très-populaire et son adversaire, paraît-il, ne lui cède pas le pas sous ce rapport, aussi l'élection promet-elle des émotions et une grande déception quel que part.

⁂

M. Thomas Greenway, chef de l'opposition, a un rude adversaire dans la personne de M. Rogers, marchand de Clearwater. M. Rogers, natif de la province Québec, est un jeune homme de 22 ans seulement, jouissant d'une très-grande popularité dans le comté de Rocklake, division de Mountain, aussi tout porte à croire qu'il sortira vainqueur de la lutte qu'il a engagée avec un vétéran dans la politique.

⁂

A la Montagne de la Tortue M. Findlay Young, aussi natif de la province de Québec, est de nouveau candidat. C'est un homme bien populaire, qui, bien qu'opposé au gouvernement a cependant d'excellents amis parmi nous. Son adversaire, M. Morton, marchand de Boissevain, compte sur un succès facile, néanmoins nous croyons que les qualités personnelles jouent un plus grand rôle que la politique dans cette élection, et il n'est pas impossible que l'ancien député soit réélu.

⁂

M. Alexander, ancien député, mais défait aux dernières élections, sera, dit-on élu à Souris, nouvelle division électorale.

⁂

Après plusieurs conventions électorales, nos amis de Lorne ont enfin choisi M. T. H. Pentland, marchand de la ville de Norquay comme candidat en opposition à M. John A. McDonnell, de Manitou. Ce dernier réclame l'appui de nos amis de Saint-Léon et de Saint-Alphonse en se disant catholique ; mais comme nous l'avons dit plus haut, il ne suffit pas d'être Canadien-français ou catholique même, pour avoir droit à notre confiance, ce sont des hommes opposés à nos ennemis que nous devons appuyer et non ceux qui fraternisent avec eux, aussi avons-nous l'espoir que nos amis de Saint-Léon et de Saint-Alphonse appuieront la candidature de M. Pentland.

⁂

M. G. A. F. Andrews, avocat de Winnipeg, est le candidat du gouvernement à Cypress, ayant M. Thompson pour adversaire.

⁂

Au Portage-la-Prairie, nous avons l'espoir de voir un changement. M. W. P. Smith a de grandes chances de débarrasser la chambre du célèbre et fameux Martin, cette machine à parler qui n'a d'égal que son homonyme d'Emerson.

⁂

MM. I. Mawhinney et Kenneth McKenzie, tous deux anciens députés de Burnside, se disputent l'honneur de représenter Lakeside, division située au nord de Portage-la-Prairie et au Sud du Lac Manitoba. La lutte est tellement vive que chacun réclame la victoire.

⁂

Le Docteur Gilbert, de Carberry, sera certainement élu dans Norfolk, malgré l'opposition que ce médecin des hommes reçoit d'un médecin des bêtes. Le docteur Gilbert est orateur et son entrée en chambre nous assurera les services d'un excellent député.

⁂

A Brandon-Est M. Winter et à Brandon Ouest M. Kirkhoffer l'emporteront probablement tous deux sur leurs adversaires respectifs MM. Smart et Sifton. Qui ne se rappelle ce dernier pendant qu'il était autrefois député ? Quelqu'un demandait malicieusement s'il était venu au monde avec une paire de gants. Sa courte carrière parlementaire n'a pas été brillante bien qu'il fut orateur, place qu'il accepta bien volontiers pour taire ses opinions politiques. C'est bien le cas de dire comme nos amis les ang'ais : qu'il s'est assis dessus.

⁂

L'hon. docteur Harrison est candidat dans la partie ouest de son ancienne division électorale de Minnedosa et a pour adversaire un nommé Shanks, cultivateur de l'endroit. Aucun doute sur le succès de l'hon. Ministre de l'Agriculture.

⁂

M. Gillies, avocat de Minnedosa, est le candidat du gouvernement dans Minnedosa-Est, ayant pour adversaire M. Crerar, aussi avocat du même endroit et ancien député de cette même division. M. Crerar est très-populaire, de même que M. Gillies, en sorte que les deux avocats ont chacun une excellente cause à plaider, celle de leur popularité personnelle, avec des chances de succès pour M. Gillies, dit-on.

⁂

La nouvelle division électorale de Dennis nous promet un excellent député dans la personne de M. Routledge, de Virden, qui l'emportera certainement sur son adversaire M. McLean, avec le concours de nos amis du Lac-des-Chênes et des environs. Ce M. McLean qui a osé dire qu'il fallait abolir l'usage de la langue française dans cette province sera renvoyé *ad patres* pour cet acte de générosité de sa part.

⁂

Nous sommes heureux d'apprendre que nos compatriotes du Fort Ellice et des environs sont unanimes à appuyer la candidature de l'hon. Procureur-Général Hamilton dans Shoal Lake. Le père Nelson, battu aux dernières élections, devra, cette fois, renoncer pour toujours à la politique.

⁂

M. Leacock fait vaillamment la lutte dans Russell contre le francophobe Fisher, avocat de Winnipeg et président de l'association réformiste. En voilà encore un qui ne veut pas entendre parler français, pendant que son adversaire le parle si élégamment. M. Leacock nous reviendra en chambre, malgré l'opposition peu scrupuleuse qui lui est faite.

⁂

A Beautiful-Plains, M. Davidson, ancien député et partisan du gouvernement, sera réélu avec une forte majorité.

⁂

Westbourne conserve son ancien député, l'hon M. Brown, malgré l'opposition qui lui a été suscitée par d'anciens amis.

⁂

A Rockwood M. N. F. Hagel, avocat de Winnipeg, est l'opposant de M. S. J Jackson, l'ancien député. Ce dernier a toujours obtenu de très-fortes majorités dans cette division ; mais cette fois, il paraît que ses chances de succès ne sont pas aussi brillantes. Nous en saurons des nouvelles le 9 décembre prochain.

⁂

M. John MacBeth, le jeune et intelligent député de Kildonan, n'arrivera pas encore cette fois sans coup férir. Il a pour opposant le vieux John Sutherland, ancien député de cette division ; un autre francophobe qui, en 1875, proposa dans la législature l'abolition de la langue française.

⁂

L'hon. M Norquay sera réélu à St. Andrews, malgré une guerre des plus malhonnêtes de la part de son adversaire, le maire Colcleugh, de Selkirk. Ce digne citoyen, qui est aussi juge de paix, d'après une déclaration publiée, fit faire un faux serment à un individu afin de faire inscrire le nom du frère de ce dernier sur la liste électorale. Il fit plus, il l'engagea à signer le nom de ce frère. Les autorités judiciaires auront à s'occuper de cette affaire après les élections.

⁂

A St. Clements, M. David Glass, ancien député aux Communes, pour un comté d'Ontario, aspire à le devenir à la législature de Manitoba. Battu aux dernières élections générales, par l'hon. Dr Harrison, à Minnedosa, M. Glass tente fortune dans la vieille paroisse écossaise de St. Clements. Il a pour opposant, M. Hay, préfet de la municipalité de St. Clements, et citoyen fort estimé de l'endroit.

⁂

Springfield a perdu son ancien député M. J. H. Bell, qui, paraît-il, attend l'avénement de ses amis politiques au pouvoir, pour se faire caser dans le département du trésor à Winnipeg. Il perdra beaucoup pour avoir attendu. M. Smith, préfet de Springfield, est candidat à sa succession et a pour opposant M. J. B. McArthur, avocat de Winnipeg, que nous n'espérons pas voir en chambre. Il s'est commis des faux et des faux serments à Springfield dans la confection de la liste électorale et MM. McArthur et al, auront à en rendre compte avant longtemps. Ces messieurs appartiennent au parti des purs.

⁂

Il ne nous reste à parler que des deux divisions de Winnipeg. Dans la partie nord, il y a trois candidats dont le moins important est certainement le député sortant M. Conklin, le héros des déclarations de Springfield. Il sera élu à rester chez lui. M. Drewry, partisan du gouvernement, est le candidat populaire et son élection est certaine. Le troisième candidat, dit de la tempérance, est un avocat du nom de Wilson.

⁂

Dans la partie sud de la ville, la lutte sera plus vive entre MM. W. F. Luxton et W. B. Scarth. Battu l'hiver dernier par l'hon. M. Hamilton, M. Luxton veut tenter un nouvel effort pour arriver. Nous n'y verrions aucune objection s'il pouvait laisser chez lui son bagage politique et son *Free Press*.

LES CANDIDATS.

Il y a actuellement soixante-quatorze candidats dans les trente-cinq divisions électorales de la province, soit un peu plus de deux dans chaque division. Excepté à Saint-Boniface, il n'est pas probable qu'il y ait aucune élection par acclamation En classant les candidats par leurs professions, l'on arrive au résultat suivant :

Cultivateurs	24
Avocats	14
Négociants	11
Agents	5
Sans profession	4
Manufacturiers	3
Journalistes	3
Arpenteurs	3
Médecins	3
Vétérinaires	2
Hotelliers	2
Total	74

⁂

Il n'y avait que quatre avocats en chambre durant les quatre dernières années et quatorze aspirent aujourd'hui à l'honneur d'être députés. Les médecins ne semblent pas aussi ambitieux, peut-être qu'ils ne voient pas de chance d'arriver de si tôt, car il y a déjà deux médecins dans le gouvernement.

⁂

Des anciens députés, huit ne sont pas candidats ; ce sont MM. Gigot, Fairbanks, Cyr, Woodworth, Allen, Bell, Crawford et Hay. Combien d'autres ne seront pas réélus ?

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

III

Nous croyons avoir établi dans un précédent article l'incontestable fertilité du sol de la province de Manitoba.—Il convient maintenant d'examiner s'il n'existe pas, à côté de cette fertilité, des inconvénients propres à en diminuer sérieusement la valeur.

Avez-vous assez de pluie pour répondre aux besoins de la végétation, nous demande un correspondant ?

Nous avouons que cette question, ne nous avait pas encore été faite. Il est probable que la sècheresse dont les états voisins de notre province ont souffert cette année peut expliquer pourquoi elle nous est maintenant posée

Nous devons dire que depuis six ans que nous habitons le pays, nous avons eu chaque année, si l'on en excepte celle qui est à la veille de finir, abondamment de la pluie. Cette année, néanmoins, la sècheresse s'est fait sentir dans certaines parties de la province. Les colons récemment établis dans le pays se sont naturellement enquis de l'expérience du passé sur ce point.—La réponse a été que les années de sècheresse étaient des exceptions, et que du reste, ces années justifiaient le proverbe : la sècheresse n'amène pas la disette. Il n'y a donc pas à s'inquiéter de ce côté-là.

Il est un autre inconvénient dont on se préoccupe beaucoup plus, et avec raison ; ce sont les gelées précoces.

S'il était vrai, comme on s'est plu à le répandre, et comme on le répète encore aujourd'hui malhonnêtement, que règle générale, les grains ne pussent parvenir à maturité à raison de la précocité des gelées, il ne servirait de rien d'insister sur la fertilité de notre sol, et l'immigrant aurait raison de ne point se diriger vers nous. Mais, hâtons-nous de l'affirmer, c'est l'opposé qui est la règle générale.

Sur ce point encore, nous avons fait une investigation consciencieuse, et en voici, sommairement, le résultat.

Elle établit :

1o. Que la saison est très favorable à la culture ;

2o. Que cette saison d'été est assez longue pour nous donner d'excellents produits ;

3o. Que les grains mûrissent et sont généralement coupés avant le premier septembre ;

4o. Que les premières gelés ne se produisent généralement qu'après le 1er septembre, alors qu'il n'y a plus de danger pour la récolte ;

5. Que les gelées de 1883, 84 et 85 n'ont affecté qu'une partie de la récolte ;

6o. Que si, en 1883 et 1884, la gelée a affecté une partie de la récolte, c'est que les semences ont été faites dans des conditions exceptionnelles, et non parce que ces gelées ont été hâtives ;

7o. Que depuis 1818, c'est-à-dire dans l'espace de soixante-huit ans, les seules années où l'on ait constaté quelques dégâts par suite des gelées sont d'abord en 1862, parce que le grain a été semé en juin ; ce qui n'est pas étonnant ; en 1883 et 1884, parceque des circonstances exceptionnelles ont retardé la maturité des grains ; en 1885, parceque la gelée a été précoce ; c'est-à-dire, que pour une raison ou pour une autre nos récoltes n'ont été endommagées par la gelée que *quatre fois seulement*, dans l'espace de 68 ans ; d'où l'on doit conclure que la règle générale est que nos récoltes ne sont pas exposées à périr par la gelée ; dire le contraire, c'est nous calomnier.

Les témoignages qui suivent établissent tous ces points.

En premier lieu, je cite ces paroles de Monseigneur Taché, au Rév. Père Nugent :

" Ici, *comme au Dakota*, les hivers sont passablement rigoureux, mais nos étés sont par contre très chauds. Après trente sept années d'expérience, je trouve la saison au Manitoba plus agréable qu'en aucun autre pays du monde.

" Vous avez vu de vos yeux, les *magnifiques produits* de notre sol si riche, et vous devez être convaincu comme moi que nous ne pourrions obtenir de pareils résultats si nous n'avions pas d'été."

Maintenant nous lisons dans le rapport du département de l'agriculture pour 1884 :

" M. Robert Munro, qui a passé cinquante années de sa vie sur les bords de la Rivière Rouge, dit que jamais son grain n'a été endommagé par des gelées hâtives, excepté en 1862, époque de l'inondation, *car* alors il ne put terminer ses semailles qu'au milieu de juin."

Ainsi, dans l'espace de 50 ans, voici une gelée.

Mais est-il bien étonnant que du grain semé au milieu de juin, ait été endommagé par la gelée ?

Si dans la province de Québec, ou dans le Minnesota, ou dans le Dakota, l'on faisait des semailles du premier au 15 de juin, est-on bien sûr que la gelée n'affecterait point ce grain ?

Poser la question, c'est la résoudre. C'est-à-dire que dans n'importe quel pays septentrionnal, si le cultivateur ne fait pas ses semailles dans un temps convenable, il est exposé à toutes les intempéries des saisons.

Mais continuons à donner nos témoignages.

C'est d'abord une lettre de M. l'abbé Dugast, de l'archevêché de Saint-Boniface.

" Archevêché de Saint-Boniface,
25 septembre 1886.

Monsieur,

" En réponse à la question que vous m'avez faite hier, pour avoir des renseignements sur l'époque des gelées dommageables aux moissons à Manitoba, voici ce que je puis vous dire.

" Dans une notice écrite sur ce pays en 1843 par Mgr Provencher, je vois que dans l'espace de 25 ans, c'est-à-dire de 1818 à 1843, *une fois* la première gelée s'est fait sentir le 2 septembre ; *une autre fois* le 17 septembre ; mais que l'époque ordinaire est du 7 au 8 septembre. Qu'ordinairement aussi le blé est mûr le 15 août, et qu'une fois on l'a moissonné le 29 juillet ; qu'il était bien mûr et de bonne qualité.

" Maintenant depuis 20 ans que j'habite ce pays, je ne me rappelle pas avoir vu de gelées dommageables aux grains avant le 4 et le 5 septembre excepté durant l'année 1885 où les moissons ont été endommagées au mois d'août.

" Je crois que depuis les observations faites par Mgr Provencher les changements climatériques ont peu varié, et qu'aujourd'hui comme alors on peut compter sur un temps favorable jusqu'au 8 septembre. Les fléaux ne doivent pas entrer en ligne de compte ici ; ce sont des choses accidentelles qui disparaissent, tandis que le climat tient à des causes atmosphériques qui sont toujours à peu près les mêmes.

" J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur."

G. Dugast, ptre.

Voici maintenant une lettre de l'hon. Juge Dubuc :

Saint-Boniface, 26 sept. 1886.

Mon cher M. Bernier,

" Vous me demandez de vous dire ce que je sais des gelées d'automne dans le pays. Je suis à Manitoba depuis 1870 ; mais n'ayant pas tenu de régistre de la température je ne puis faire de statistique ; cependant, je puis dire que pendant cette période de seize ans, la seule année où nous ayons eu des gelées au mois d'août est celle de 1885. La récolte en a souffert.

" En 1883 et 1884, les premières gelées ne sont venues comme de coutume que vers le 7 de septembre. Si, durant ces années, une partie de la récolte a été avariée, c'est parceque les semailles ne se sont pas faites en temps ordinaire ; et que des pluies exceptionnelles, en 1884, ont sur la fin de la saison, retardé la maturité des grains, laquelle est généralement complète avant le premier septembre.

" A part les années que je viens de citer, je n'ai jamais entendu parler de blé ou autres céréales endommagés par les gelées d'automne. Tous les autres citoyens vous en diront autant.

Votre tout dévoué,

J. Dubuc,

Voici la lettre du caissier de la Banque Commerciale, à Winnipeg, auparavant le gérant de la succursale de la Banques des Marchands :

Commercial Bank of Manitoba.
Winnipeg 24th sept. 1886.

T. A. Bernier, Esq.
Saint-Boniface.

Dear Sir,

In reply to your letter of the 22nd inst. I have to say that I have now been in this country for upwards of 14 years, and my experience with regard to frost such as would injure the crops in the fall or in the spring of the year, is that until the month of september 1883 we had no frost during the previous 10 years which did any injury at all, and were it not that the seasons of 1883 and 1884 were late ones, the crops of those years would have escaped uninjured.

I have seen Manitoba and the North-West Territories under a variety of circumstances climatic and otherwise, some of them beneficial, and some of them injurious, and the estimate I have formed of the country, taking every thing into consideration is, that it is, both as regards climate and soil, one of the best fitted for settlement in the word."

I remain, dear sir,
Your's truly,
D. Macarthur.

Le témoignage suivant est particulièrement important en ce qu'il émane d'une personne née au pays, et qui y a toujours vécu.

Saint-Boniface, 21 septembre 1886.

A M. T. A. Bernier,
Saint-Boniface,

Cher Monsieur,

Pour répondre aux questions que vous me faites, permettez-moi de vous informer que je suis un natif du pays ; j'ai aujourd'hui quarante ans ; eh bien ! à part les années 1883, 1884 et 1885, je ne me rappelle pas avoir jamais eu connaissance d'aucune gelée qui ait fait dommage aux récoltes ; et je me rappelle en outre avoir entendu dire à mon père que sa récolte de blé n'avait jamais souffert des gelées d'automne, lesquelles ne se produisaient qu'après que la récolte fut coupée—les grains sont généralement mûrs avant le premier septembre—Pour les années 1883 et 1884, je désire faire remarquer que dans mon opinion, la gelée n'aurait pas affecter la récolte si les semailles avaient été faites au temps ordinaire. Ces gelées ne sont venues qu'en septembre. Les dommages ont été grandement exagérés. Une partie de la récolte seulement a souffert, celle dont les semences avaient été mises tard en terre.

Votre serviteur,

Roger Marion.

Voici le témoignage de l'un de nos meilleurs jardiniers, membre de la chambre d'agriculture provinciale, qui est au pays depuis 1860 :

St-Boniface, 20 septembre 1886.

A M. T. A. Bernier, &c.,
St. Boniface.

Cher Monsieur,

En réponse à vos questions, je puis vous certifier que j'habite le Manitoba depuis l'année 1860, et que depuis cette date, les récoltes de notre pays n'ont souffert de la gelée qu'en 1883-84 et 85.

En 1883 et 1884 les gelées sont venues vers le 7 septembre. Si les saisons n'avaient pas été tardives, cette gelée n'aurait eu aucun effet, car les grains sont mûrs et coupés généralement avant cette époque.

En 1885, la gelée est venue au mois d'août. Mais dans aucune des trois années ces gelées n'ont été générales ; on a beaucoup trop exagéré les dommages causés par ces différentes gelées.

Votre, etc.,

Victor Mager.

Le témoignage suivant est celui de M. Turenne, premier commis au Bureau des Terres à Winnipeg :

St. Boniface, 24 septembre 1886.

Monsieur,

Je reçois votre lettre à l'instant et je m'empresse de vous répondre que bien que j'habite la province depuis 1870, il n'est survenu depuis cette époque qu'une gelée au mois d'août (en 1885), et deux en septembre (en 1883 et 1884) qui aient fait dommage aux récoltes. Les autres années la récolte est venue à parfaite maturité. Je puis ajouter qu'en général la récolte est coupée avant le premier septembre ; et en septembre 1883 et 84, si les semailles ne s'étaient pas faites dans des circonstances exceptionnelles, il y a lieu de croire que les récoltes auraient échappé à la gelée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-humble serviteur,
J. Turenne.

Pour tout homme de bonne foi, ces témoignages établissent parfaitement les propositions que j'ai émises plus haut, et en particulier, celle-ci, savoir : que règle générale, nous n'avons pas à craindre la gelée pour nos récoltes.

Dans un prochain numéro, j'établirai encore plus amplement, par d'autres témoignages que même les gelées de 1883, 1884 et 1885, n'ont pas été aussi considérables qu'on l'a prétendu à l'étranger.

T. A. Bernier.

35me ANNEE DU SACRE DE SA GRANDEUR MGR TACHE.

Mardi dernier a été célébré à la cathédrale de Saint-Boniface le 35me anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Taché. Un nombreux clergé s'était rendu pour la circonstance.

La messe solennelle a été chantée par M. l'abbé Giroux, curé de Sainte-Anne, assisté par M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, comme diacre et par M. l'abbé Pelletier, curé de Saint-Joseph, comme sous-diacre. Tous les RR. PP. Jésuites et leurs élèves assistaient au chœur. C'était la première fois que dans la cathédrale de Saint-Boniface le sanctuaire paraissait aussi rempli et présentait un aussi beau coup d'œil. Nous regrettons vivement que notre vénéré archevêque, qui aime tant la beauté et l'éclat des cérémonies religieuses, ne fut pas présent sur son trône pour rehausser la solemnité de cette fête, et pour jouir en même temps d'un spectacle qui aurait tant réjoui son cœur. Malheureusement, Sa Grandeur est retenue depuis plusieurs jours dans sa chambre par la maladie.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception.

Le prédicateur a pris pour texte ces paroles de Notre-Seigneur : *Ego sum pastor bonus*,—je suis le bon pasteur. Après avoir fait en termes éloquents et touchants le tableau du bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis et qui les nourrit en les conduisant dans les gras paturages, il a fait habilement l'application de chacun des traits qui caractérise le bon pasteur, au digne et vénéré archevêque de Saint-Boniface, qui depuis 35 ans d'épiscopat sacrifie sa vie pour ses enfants ; qui depuis 35 ans n'a rien épargné pour doter son diocèse de maisons d'éducation, où tous ceux que le pasteur suprême a confiés à sa houlette pastorale, trouveront à l'avenir le pain de l'âme et de l'intelligence.

Messieurs les curés sont retournés hier chacun dans sa paroisse.

SÉANCE AU COLLÈGE.

Lundi dernier, le Club Dramatique de Saint-Boniface, aidé de quelques amateurs, a donné, dans la salle du Collège, une soirée dramatique et musicale au profit de la société Saint-Vincent de Paul.

Malgré le mauvais temps et le froid, la salle était littéralement remplie, et les citoyens de la ville ont prouvé qu'ils n'étaient pas indifferents au succès de cette belle œuvre établie pour le soulagement des pauvres.

Monsieur le sénateur Girard, président de la société, a ouvert la séance par la lecture d'une adresse qui avait été préparée pour Sa Grandeur, dans l'espoir qu'Elle serait présente. Comme elle était l'expression du dévouement de tous les membres de la société à leur digne archevêque, l'adresse avait encore son actualité, malgré l'absence de Monseigneur.

Voici cette adresse :

A Sa Grandeur Monseigneur Alexandre Taché, Archevêque de Saint-Boniface, &c., &c.

Monseigneur,

Permettez à la conférence de Saint-Boniface, branche encore faible de la grande société de Saint-Vincent-de-Paul, d'approcher respectueusement de Votre Grandeur, et de vous faire part de ses sentiments d'affection et de dévouement dans ce jour, le 35ème anniversaire de votre consécration épiscopale.

Votre course a été bien remplie, dans ce vaste pays de l'ouest, vous y avez dépensé une vie active, et versé d'abondantes sueurs, en jetant les bases de tous côtés, et affermissant des institutions, au profit de la religion et de la civilisation. Votre prédécesseur avait commencé, mais vous avez noblement et courageusement continué son œuvre, notre petite conférence, qui ne compte pas encore une année d'existence, est heureuse de se joindre aux nombreuses voix qui viennent des diverses parties de votre vaste diocèse, pour remercier Dieu d'abord et vous remercier ensuite de tout ce que vous avez fait et créé pour le bien de la population catholique.

Nous comptons que de nombreuses années sont encore en réserve pour Votre Gran-

deur, ces jours passés encore, nous avons éprouvés de l'inquiétude, nous avons souffert avec vous, mais l'amélioration qui s'est faite dans votre santé, laisse croire que nous aurons le bonheur de vous conserver encore longtemps pour nous guider et nons diriger à travers les écueils de la vie.

Saint-Boniface, 22 novembre 1886.

Suivant le programme, M. D Brisebois devait présenter ensuite l'adresse des élèves du Collège, mais l'absence de Mgr fit que trois élèves accompagnés d'un Père de cette institution, l'allèrent déposer au parloir de l'archevêché.

M. Bernier, maire de la ville, est venu ensuite exposer, dans un éloquent discours, l'origine et le but des sociétés de Saint-Vincent de Paul, et faire connaître l'esprit qui doit animer tous ses membres.

Nous sommes heureux de pouvoir publier le texte de ce discours qui ne pourra manquer d'intéresser tous nos lecteurs :

La charité chrétienne prise dans toute son acception, est le principe qui contient la solution du plus grand problème social de notre époque.

Ce problème, c'est la lutte du travail contre le capital, la lutte de ceux qui n'ont pas de richesses contre ceux qui sont réputés en avoir.

Or, avec le principe chrétien du renoncement, de la charité, la lutte, disparait par l'esprit de justice, de douleur, de bienveillance, et d'amour qu'il introduit dans tous les contrats, dans tous les rapports de l'homme avec son semblable.

L'inégalité des conditions et des richesses existra toujours dans le monde, c'est le divin Economiste lui-même qui l'a dit : *semper pauperes habetis vobiscum*, vous aurez toujours des pauvres parmi vous.

En vain les doctrinaires travaill ront-ils à déranger cet ordre de choses, à faire disparaître ces inégalités. Elles deviendront au contraire de plus en plus sensibles avec l'extension des rapports sociaux, avec l'accroissement des populations, car, Dieu a tout créé avec nombre, poids et mesure; et, par conséquent, si la pauvreté, ou pour parler plus généralement, les inégalités de condition doivent exister dans une société, elles devront prendre de plus grandes proportions, soit en intensité, soit en étendue, dans une société plus nombreuse.

De là, la nécessité de certaines lois pour régler les relations de cette masse d'individus entre eux.

Or, Dieu a, d'une part, consacré le droit de la propriété en défendant à tout homme, riche ou pauvre, de s'emparer du bien d'autrui.

D'une autre part, à ceux qui possèdent des biens, il a fait comprendre qu'il ne leur donnait point ces richesses pour leur jouissance personnelle, mais comme instrument pour le bien ; il a dit de donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, de vêtir ceux qui n'ont pas de vêtements, de soigner les malades, de visiter les prisonniers ; et comme sanction à cette loi, Dieu a promis de récompenser tout ce que l'on ferait aux petits, même le verre d'eau donné en son nom.

S'en tiendrait-on à ces lois déjà les droits et les devoirs de chacun se trouveraient déterminés, déjà nous avons une règle qui n'est ni le communisme ni l'égoïsme.

Mais c'est bien autre chose si, nous avançant un peu plus dans la voie que nous suivons, nous vivifions cette règle par l'amour chrétien, par la charité ; amour et charité à côté desquels la fraternité, le sentimentalisme des philantropes modernes ne sont que d'amères dérisions. L'amour chrétien, c'est le foyer qui réchauffe, c'est le baume qui guérit, c'est le polissoir qui enlève à l'acier ses dernières aspérités, c'est l'huile que l'ouvrier laisse tomber goutte à goutte dans les engrenages de la machine confiée à ses soins, et qui rend le mouvement de cette machine si facile et si régulier !

Est-ce à dire que le pauvre doive s'immobiliser, toujours rester pauvre, toujours être à la même peine, ne jamais chercher à améliorer sa situation ?

Bien loin de là ; la loi du travail l'oblige comme les autres hommes, et cette loi du travail elle nous a été donnée non seulement pour nous permettre de gagner notre vie à la sueur de notre front, mais encore pour nous obliger en quelque sorte à tenter l'ascension de tous les sommets accessibles à l'humanité.

Le progrès est d'origine chrétienne.

Pendant que les Romains s'apitoyaient sur leur avenir, et qu'un de leurs poètes traduisait leur désespoir en vers devenus fameux :

Aetas parentum, pejor avis, tulit,
Nos nequiores, mox daturos,
Progeniem vitiosiorem.

Une autre voix se faisait entendre presque dans le même temps, voix divine qui disait au monde, à tous sans exception : marchez, marchez dans les sentiers du progrès, allez jusqu'à la perfection : *Estote perfecti*, soyez les premiers en tout, soyez parfaits.

Oh ! qu'elle est belle et facile la science sociale qui prend sa lumière au flambeau du christianisme, mais qu'elle est obscure et défectueuse, privée de cette lumière.

Enlevez de la société l'idée chrétienne, et de suite vous enlevez tout frein aux passions et aux convoitises, vous déliez l'homme de tout devoir, vous créez un monde où toutes les ambitions et toute les iniquités viennent se heurter et se livrer un combat à l'issue duquel il n'y a plus qu'un abime sans fonds où sont renversés pêle-mêle tous les combattants, vous avez le socialisme, le communisme, le mihilisme, les coalitions, les grèves, les émeutes, la révolution, et avec la révolution, tous les crimes qui peuvent déshonorer l'humanité.

Ah ! celui qui règne du haut de la croix, celui-là seul est capable de donner au monde une loi assez forte pour plier toutes les intelligences sous son joug, assez douce pour inspirer toutes les conciliations !

Certaines sociétés ont voulu secouer le joug de l'Evangile catholique ; et dans lenr révolte, elle auraient voulu faire disparaître tout vestige des institutions portant la marque de leur vieille foi ; elles ont trouvé, entr'autres choses que la pauvreté était une laideur, et elles ont décrété qu'il n'y aurait plus de pauvres !

Chose étrange, ou plutôt, chose inéluctable, à la place de la pauvreté, d'un ordre de choses voulu de Dieu, elles ont fait germer dans leur sein le paupérisme, cette plaie sociale que les économistes ne peuvent ni guérir ni couvrir ; le paupérisme, avec ses haines et ses jalousies, ses instincts pervers et toujours prêts à éclater, ses colères et ses vengeances, qui obligent l'état à maintenir des bureaux de bienfaisance, et à tenir debout des escouades de police dont l'entretien absorbe plus de revenus qu'il n'en faudrait pour donner aux malheureux qui composent cette tourbe de déshérités le morceau de pain qui nourrirait leur corps, l'instruction qui en ferait des citoyens et des chrétiens, des citoyens utiles à leur pays, des chrétiens en état de benir le Dieu de leur âme, dont quelques-uns n'ont pas même l'idée.

Qu'on ne dise point que l'aumône humilie le pauvre !

Le pauvre est humilié, quand, pour le soulager, on crée des cercles à la façon des sociétés protectrices de la brute ; le pauvre est humilié lorsqu'il reçoit l'assistance d'un morceau de pain ou d'un vêtement par l'entremise d'un employé qui, non-seulement n'a pas une bonne parole pour lui, mais le regarde comme un ennui, le déteste, et s'en fait haïr.

Mais le pauvre se sent honoré quant l'assistance qu'il reçoit est accompagnée d'un bon mot, d'une parole de consolation, d'un serrement de main, d'une pensée d'édification ; quand il sait que celui qui donne ne le regarde ni comme son inférieur ni comme son égal, mais comme son supérieur, parce qu'il voit sous ses traits amaigris la figure de celui qui a aimé la pauvreté, et s'est fait pauvre jusqu'à n'avoir pas une pierre où reposer sa tête.

Ne dites pas davantage que vous attentez à la liberté du pauvre parce que vous en faites un obligé.

Un moment de réflexion vous convaincra que sous ce rapport le pauvre n'est pas plus mal partagé que le reste des mortels.

Le monde est rempli de choses qui, bien que très-réelles, ne se payent pas. Il n'y a pas un homme sur la terre qui puisse dire qu'il ne doit rien à ses semblables !

Après avoir payé son salaire au domestique qui nous sert, nous croirions-nous quittes à son égard pour les humiliations que peut être nous lui avons fait subir par nos exigences et nos brusqueries ?

De son côté, parce qu'il aura donné son temps, ce domestique sera-t-il dégagé de toute obligation à l'égard de ses maîtres pour la protection qu'il en aura reçu ?

Parce que nous aurons donné une pièce d'argent au prêtre qui va renouveler pour nous le sacrifice du Calvaire, nous croirions-nous quittes à l'égard de cet homme, transformé en un autre Dieu, pour avoir mis à notre service tout ce qu'il y a d'amour dans son cœur, tout ce qu'il y a de puissance dans son caractère.

Lorsqu'un soldat donne sa vie pour son pays sur le champ de bataille, la nation se croirait-elle quitte à l'égard de sa famille en lui donnant une indemnité ou des honneurs ?

L'enfant est-il jamais acquitté à l'égard de sa mère ?

Le père ne doit-il rien à l'amour et à l'innocence de ses enfants ?

Et, vous, élèves de cette maison, et nous leurs parents, quand nous aurons payé la pension de nos enfants, sèrons-nous quittes à l'égard de cette compagnie de Jésus, que le Saint-Père vient d'honorer si particulièrement, à l'égard de ces distingués et pieux éducateurs de la jeunesse, dont l'expérience, trois fois séculaire, assure à notre pays les bienfaits de l'éducation supérieure.

Et nous tous, citoyens de Saint-Boniface, habitants de ces vastes territoires, quand pourrons-nous nous acquitter à l'égard de l'épiscopat catholique et particulièrement à l'égard du vénérable archevêque de Saint-Boniface dont la santé chancelante a jeté récemment parmi nous de si vives alarmes, pour les institutions dont notre province est maintenant dotée, institutions qui sont à la fois notre orgueil et notre garantie pour l'avenir ?

Ce n'était pas assez de nous donner le bel établissement dont les murs nous abritent maintenant. Entrant dans les desseins de la Providence qui a voulu qu'il eut une femme auprès de tous les berceaux, l'épiscopat catholique appelait ici, dès les premiers temps de la mission de la Rivière-Rouge, la *Sœur de Charité*, pour nous aider à élever nos enfants, soigner nos malades, et guérir nos infirmités, la sœur de charité, qui quelques années plus tard, était suivie de ces autres communautés religieuses qui continuent dans notre pays les traditions de dévouement et de succès dans l'enseignement qui les font rechercher de toutes parts en Amérique !

Hélas ! il n'est que trop vrai que nous ne pourrons jamais payer tous les bienfaits. Mais au moins, donnons à celui qui s'est dépensé pour nous, qui est le père de presque tout ce qui existe ici, donnons à Mgr Taché, dans ses vieux jours, la consolation de voir se former autour de lui une société fortement pénétrée du sentiment chrétien. Qu'en toutes choses, dans nos entreprises industrielles, politique ou littéraires, cet esprit chrétien soit notre règle de conduite.

Et à vous aussi élèves de cette maison, je dirai avec la permission de vos éminents directeurs, que telle soit votre règle de conduite dans vos légitimes poursuites du bien, du vrai et du beau !

Après quelques morceaux de chant et de musique, surtout un chœur tiré de Haydée-Auber, très bien rendu par les élèves du Collège, on nous a donné le beau mélodrame *Vildac*. Nous avons été agréablement surpris de voir comment les acteurs qui avaient eu peu de temps à se préparer se sont acquittés de leurs rôles.

Les rôles du comte de Vildac, Adolphe et Zozo méritent surtout une mention spéciale. Ce dernier, pendant les deux premiers actes, a procuré à l'auditoire, par son comique parfaitement joué, la plus franche hilarité ; il aurait fait rire des statues. En somme, nous devons des éloges à tous ceux qui ont eu le bon esprit de préparer cette soirée. Nos remerciements à MM. Arthur Lévêque, E. Trudel et A. Bétournay toujours complaisants quand on demande leur concours pour ces circonstances.

NOTES HISTORIQUES

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1818 à 1822.

(Suite.)

Le premier plan de Mgr Plessis avait été de renvoyer M. Provencher à la Rivière-Rouge dès le printemps même de 1821 ; il avait fait à ce sujet des avances aux agents des compagnies pour sonder le terrain et voir s'ils paraissaient disposés à offrir un passage aux missionnaires, c'est-à-dire, à M. Provencher et à un compagnon Au mois de février, Mgr Plessis était allé à Montréal avec M. Crevier pour rencontrer M. Garden, agent pour Lord Selkirk, et pour rendre visite à M. McGilvray, agent pour la Cie du Nord-Ouest. Quelques jours après cette visite, il écrivit à M. Provencher pour lui parler du résultat de cette démarche. "Je n'aperçois pas, dit-il, en M. Garden de dispositions à prêter un canot pour vous conduire, et M. McGilvray n'exprime pas le plus petit désir de servir M. Crevier à Fort-William Je soupçonne que la mission n'est pas agréable aux Messieurs du Nord-Ouest."

M. Provencher avait déjà demandé, à deux reprises dans ses lettres, de différer son départ jusqu'au printemps de 1822, afin de donner le temps aux affaires de se dessiner plus clairement. La mort de Lord Selkirk arrivée le 8 avril, l'année précédente, devait nécessairement amener un changement dans la situation de sa colonie.

Les deux compagnies fatiguées des luttes qu'elles poursuivaient l'une contre l'autre et qui ruinaient leur commerce également, parlaient d'en venir à des arrangements et de se réunir en une seule compagnie. D'un autre côté, on ne savait pas à Québec si une telle fusion serait favorable à la colonie et à la mission catholique. En attendant, il fut décidé que M. Provencher passerait encore une année en Canada et que sa consécration serait retardée jusqu'au moment de son départ, afin de lui laisser, comme il le demandait, plus de temps pour étudier les règles de la descipline ecclésiastique, et acquérir les connaissances nécessaires pour remplir saintement les hautes et sublimes fonctions de sa nouvelle dignité.

Mgr Plessis lui écrivit au mois de mai pour lui faire part de ses craintes au sujet des arrangements projetés entre les compagnies.

"On parle, lui dit-il, d'un traité de paix et d'amitié comme étant sur le point de se conclure entre les deux sociétés d'Hudson et du Nord-Ouest. Je ne sais si la religion y trouvera son compte, ni si la colonie de la Rivière-Rouge subsistera, supposé que ce lot tombe dans le partage du Nord Ouest. La suite fera voir ce qu'il faut en penser. Si Dieu a ses desseins de miséricorde comme je n'en doute pas, sur cette partie du nouveau monde, il trouvera bien moyen d'y soutenir et d'y propager son royaume. Vous êtes le Josué destiné à y diviser les lots de la terre promise aux différentes nations qui l'habitent. A tout événement, préparez-vous à remplir ce grand ministère et trouvez bon que je vous dise comme Dieu autrefois à ce chef d'un grand peuple : *confortare et esto robustus*, ou comme Saint Paul à ses disciples : *attende lectioni, exhortationi et doctrinae*. C'est en vous sanctifiant de plus en plus vous-mêmes, en vous instruisant tous les jours et en exerçant votre zèle en faveur des fidèles qui se trouvent passagèrement et accidentellement sous votre conduite que vous préluderez aux travaux plus pénibles et plus importants de la grande œuvre à laquelle vous êtes consacré.

"J'écris de tous côtés pour assurer le sort de la mission de la Rivière-Rouge au maintient de laquelle tient le salut de tant d'âmes éparses sur l'immense territoire destiné à l'exercice de votre sollicitude. De votre côté, priez pour le salut de ces peuples comme je le fais tous les jours par l'usage de la feuille dont je vous laissai une copie l'hiver dernier. Vos prières, plus que les miennes, obtiendront quelque chose du ciel en leur faveur."

En consentant à devenir évêque de la Rivière-Rouge, M. Provencher savait qu'il adoptait une nouvelle patrie où il s'en allait mourir pour répondre à sa vocation. Tout rempli de l'idée de haute dignité dont il sera revêtu, et des importants devoirs que lui imposera cette charge, il va employer maintenant tous les instants qui ne seront pas strictement dus aux fidèles de sa paroisse à prier, à étudier, et à se renseigner sur tout ce qui pourra assurer l'avenir de sa mission.

Il fut littéralement accablé de travail pendant l'année 1821 qu'il passa en Canada. Jusqu'au moment de son départ pour la Rivière-Rouge il restait chargé du soin de la paroisse d'Yamachiche qui employait la plus grande partie de son temps ; il avait à faire des études spéciales pour se préparer, à recevoir la consécration épiscopale, et à remplir les redoutables fonctions à cette charge ; il pensait aussi à recruter en anada des sujets pour ses missions. En devenant évêque, il sentait bien que maintenant, on lui laisserait, en partie au moins, le soin et le trouble de chercher des ouvriers pour le champ qu'il avait à cultiver et à fertiliser : Il s'adressa aux séminaires et aux collèges, fit appel aux jeunes lévites qui se préparaient à entrer dans le sanctuaire, et sonda, comme il dit, les vocations pour la vie de missionnaire. Plusieurs dans un premier mouvement de zèle lui offrirent de l'accompagner pour aller partager ses rudes labeurs. En entendant parler des missions sauvages, du bonheur que l'âme du prêtre peut goûter en sacrifiant sa vie pour porter la lumière de l'Evangile à ces multitudes d'hommes assis dans les ténèbres de l'infidélité, et pour gagner au ciel des âmes rachetées par le sang de Jésus Christ, ils disaient comme ce jeune homme de l'Evangile dans un moment d'enthousiasme : *Domine sequor te quocumque eris, Seigneur je vous suivrai partout.* Malheureusement, après quelques jours de réflextion, tous trouvaient des raisons pour ne plus accepter. Que de fois, dans ses lettres à Mgr Plessis M. Provencher gémissait de trouver si peu de courage et d'héroisme pour aller porter la foi dans un pays que l'amour du gain avait déjà fait parcourir à des marchands poussés seulement par l'amour de l'or. En vain, il jeta ses plombs de tous côtés pendant l'année, il ne réussit à gagner au moment de son départ qu'un jeune ecclésiastique, M. Harper, qui n'était pas encore dans les ordres.

Le soin de s'assurer auprès de la Compagnie un passage sur les canots ne fut pas ce qui lui causa le moins de trouble. On lui avait d'abord assuré sa place dès le commencement de l'année, aussitôt qu'il en eut parlé aux agents de Lord Selkirk ; puis, peu à peu, on lui fit entendre qu'il y avait quelques difficultés de la part des principaux agents à Londres, mais que néanmoins on avait tout lieu de croire que le passage demandé ne lui serait pas refusé. Les préparatifs pour un tel voyage demandaient trop de temps et de travail pour que M. Provencher se reposât sur une simple probabilité d'obtenir sa place. Il pressa donc sa demande avec plus d'instances, afin d'avoir une réponse décisive soit dans un sens soit dans l'autre. Nous allons voir comment il fut refusé.

G. D.

(A continuer.)

CLUB "LE VOYAGEUR."

Le club de raquettes *Le Voyageur* a terminé ses élections pour l'année courante, jeudi, dans la soirée, et elles ont donné le résultat suivant :

Président, M. Jacques Bureau, réélu ; vice-président, M. L. J. Arthur Lévèque ; secrétaire-trésorier, M. Edouard Belanger ; capitaine, M. François Verge, réélu ; médecin, Dr J. H O. Lambert ; comité de régie, MM. Alfred Bleau, George Fortin et Edmond Trudel.

Comptant à peine une année d'existence, ce club est déjà fort : il a une cinquantaine de membres aujourd'hui, et ses finances sont dans un état prospère. Nous ne doutons pas que la saison qui commence va encore fournir à nos gais *Voyageurs* bien des heures d'une récréation aussi agréable que salutaire.

Les journaux de Winnipeg annoncent que le club de raquettes *St. George*, de la cité voisine, prendra part au carnaval qui se tiendra à Montréal, tout prochainement ; pourquoi *Le Voyageur* ne tenterait-il pas quelque chose dans le même sens ? Ce soir, assemblée générale ; tous les membres sont priés d'être présents en costume.

ASSASSINAT A SAINT-VITAL.

Un drame effrayant se déroulait samedi vers les minuit à Saint-Vital. Basile Ritchot était tué par son neveu Pierre Larocque à peu près dans les circonstances qui suivent : Il appert que Larocque et Ritchot se rencontrèrent chez M. Chrysostôme Ladéroute à Saint-Vital. Après la veillée, Ladéroute, Ritchot et Larocque se mirent à table, et comme il y avait une bouteille de whiskey à la maison, l'on en prit quelques verres. Le défunt avait apporté une boîte de provisions qu'il avait achetées durant la journée à Winnipeg ; pendant qu'ils étaient là tous les trois, il eut à regarder ce qu'elle contenait et s'aperçut qu'un petit sac de sel manquait. Se tournant alors vers Larocque, Ritchot lui aurait dit que c'était lui qui l'avait pris ajoutant qu'il était connu comme voleur. Larocque se serait alors levé et nié l'accusation qui était portée ; puis serait sorti appelant Ritchot à le suivre. Ladéroute voulut en empêcher ce dernier, mais il n'en put venir à bout, et comme il mettait le pied sur le seuil de la porte, la détonation d'un fusil tiré à bout portant se faisait entendre et le malheureux Ritchot, tombait frappé au cœur et expirait immédiatement baigné dans son sang. Les voisins mis en émoi accoururent, et la police provinciale avertie vers les 2 heures du matin dimanche, se rendait sans retard sur les lieux et arrêtait Larocque qui dormait paisiblement chez lui comme s'il n'eut pas eu conscience du crime qu'il venait de commettre.

L'enquête préliminaire a eu lieu à Winnipeg lundi et le jury a rapporté le verdict suivant :

Que Pierre Larocque, le 22 novembre, dans la paroisse de Saint-Boniface, a félonieusement, volontairement et avec malice préméditée, tué et assassiné un nommé Basile Ritchot.

Larocque est actuellement en prison attendant son procès qui viendra aux prochaines assises, en mars 1887.

Le prisonnier est marié, père de deux enfants et âgé d'une trentaine d'années. Le défunt était âgé de 52 ans.

PERSONNEL.

Il nous est extrêmement pénible de noter que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque n'éprouve pas de mieux bien sensible. Il n'y a cependant pas lieu de s'alarmer trop.

L'hon. M. LaRivière est parti ce matin avec M. J. E Cyr pour le sud et le sud-est de la province. Ils seront de retour lundi.

Le Rév. Père Drummond. S. J., donne une conférence, ce soir, devant la Société Historique de Winnipeg. *L'élément français au Nord-Ouest*, tel sera le sujet que traitera le Rev. Père. Nous ne doutons pas que ceux qui auront l'avantage de l'entendre ne passent d'agréables moments.

L'hon. M. Royal a été victime d'un accident assez grave dimanche soir. Il s'en revenait de Sainte-Anne ; le temps était très noir ; tout à coup un cavalier monté sur un cheval allant bon train vint heurter de travers le cheval qu'il conduisait. Les deux bêtes s'abattirent pour se relever enfin et prendre le mors aux dents. Pour le cavalier il fut demonté et l'hon. M. Royal fut lancé sur la voie et eut l'épaule et une partie du côté gauche tout meurtris.

M. Théo. Bertrand est de retour d'un court voyage en province de Québec.

M. Roger Goulet est de retour de l'Ouest.

M le professeur Barré, dont le département de l'agriculture s'était assuré les services, pour donner des conférences sur l'industrie laitière, par toute la province, est parti lundi pour retourner en province de Québec.

M. J. H. Pillet est de retour d'un voyage de quelques semaines en province de Québec.

M. et Mme N. D. Beck sont de retour de leur voyage aux Etats Unis.

M. J. Arthur Prendergast est l'agent d'élection de M. J. E. P. Prendergast.

CHOSES ET AUTRES.

—Le Cie du chemin de fer du Pacifique a à son seevice 14.551 employés, et paie annuellement $4,300,000.00 de gages. Ses officiers sont :

Chefs de gares	334
Opérateurs et expéditionnaires	269
Autres employés de gare	791
Employés aux usines	2,563
Ingénieurs de locomotives	375
Chauffeurs de locomotives	397
Conducteurs	233
Serre-freins	489
Employés au département de la voie	6,496
Département des ponts et bâtisses	1,147
Non classés	1,457

—Le procès Lachevrotière au sujet de la place Jacques-Cartier à Montréal est enfin terminé. La corporation a obtenu gain de cause au Conseil Privé. Il s'agissait d'une réclamation d'un million de piastres.

—La rumeur s'affirme de nouveau que la compagnie du Pacifique doit établir le printemps prochain une gare dans la partie ouest de Montréal, entre les rues Dorchester, Saint-Jacques, Aqueduc et de la Montagne. Elle aurait acquis toutes les propriétés nécessaires.

L'établissement de cette nouvelle gare n'affecterait en rien l'existence de la gare actuelle de l'est.

—L'ex-président Arthur est mort à New-York jeudi dernier.

M. Arthur était âgé de 56 ans et était veuf depuis sept ans. Il laisse deux enfants. Son fils Chester Allan est âgé de 22 ans et étudie le droit au collège de Columbia. Sa fille, Melle Nellie, l'enfant préférée du défunt, n'est âgée que de 14 ans.

En 1878, il fut élu vice-président et après l'assassinat de M. Garfield par Guiteau, il fut élu président, le 19 septembre 1883.

—Le rapport du bureau des industries pour le mois de novembre donne un sommaire des statistiques agricoles d'Ontario.

Le blé, l'orge, le maïs, l'avoine et les pois ont été récoltés en bonne condition et les produits diffèrent peu des estimés du mois d'août. La récolte du blé est d'environ 4,600,000 minots moindre que la moyenne de cinq années.

Celle de l'orge a diminué de 50,000 minots et l'avoine a augmenté de 3,000,000 minots. Le maïs diminue ; 100 000 acres de plus que la moyenne de cinq ans ont été ensemencés en pois et la récolte donne un surplus de 3,000.000 sur la moyenne. L'étendue de terrain ensemencé en blé-d'inde a diminué de 20,000 acres et la récolte d'un million de minots, la récolte des fèves est à peu près la même que les années précédentes.

19,000 âcres de moins que la moyenne ont été ensemencés en patates qui ont beaucoup pourri dans les comtés de l'Est ; la récolte totale est d'environ quatre millions moindre que la moyenne de cinq années ; la récolte des carottes a peu changé, celle des navets excède la moyenne de cinq ans par 7,500,000. Les fruits de toutes sortes sont en obondance.

—La statistique que nous avons sous les yeux n'embrasse que la production du charbon aux Etats-Unis.

Cette production représente pour 1885, 99,069,216 tonnes, d'une valeur totale de $159.019.596.

L'anthracite seul a donné 1,052,792 tonnes de plus qu'en 1884.

Voici du reste un petit tableau qui indique la valeur et la quantité de charbon extrait des mines américaines depuis 882 :

Années.	Tounes.
1882	92,219,000
1883	102,866,000
1884	106,306,000
1885	99,069,000
	Piastres.
1882	146,632,000
18-3	150,495,000
1884	143,768,000
1885	159,019,000

—L'hon. Foster, ministre des Pêcheries, a reçu confirmation de la nouvelle qu'il existe des bancs de morues sur les côtes de la Colombie Britannique. Le département a reçu de maisons du Labrador et de Terreneuve des demandes de renseignements sur les facilités qu'offre la côte du Pacifique pour des exploitations de pêche ; on ajoute dans ces lettres que, si les renseignements qui seront envoyés sont satisfaisants sur tous les points, ces maisons se décideront à s'engager dans cette affaire.

—D'après les statistiques vitales, le nombre des suicides en Allemagne en 1885 aurait été de 5,300, soit 4,901 hommes et 1.209 femmes ; 3,567 se sont pendus ; 1,177 se sont noyés ; 611 se sont fait sauter la cervelle ; 232 se sont empoisonnés ; 112 se sont coupé la gorge ; 77 se sont jetés sous les roues des locomotives ; 49 se sont jetés du haut de constructions élevées.

—Au 1er janvier 1887, l'affectif réel de l'armée active de terre, en France, sera de 491,200 hommes, dont 12,500 affectés au au service de l'Annam et du Tonquin.

C'est 4,672 hommes de plus à entretenir sous les drapeaux que n'en prévoit le budjet de la guerre, qui s'élève, dans son ensemble, au total de 359,336,000 fr.

L'entretien d'un fantassin pendant un an est calculé sur le maximum de 440 fr, tout compris (solde, nourriture, habillement, campement, entretien des armes, etc.)

Dans un but d'économie, le ministre de la guerre accorde chaque année des congés aux soldats dans la proportion de 8.50 pour cent.

Pour réaliser l'économie qui lui permettra d'entrenir, en 1887, les 4,672 hommes d'excedent, le ministre de la guerre sera obliger d'élever, en conséquence, cette proportion ordinaire des congés.

L'exposition coloniale est close. On y a compté 5,550,749 visiteurs, soit une moyenne de 83,846 par jour.

—Le Syndicat de la presse de la province de Québec vient de faire ses élections annuelles.

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Président honoraire, A. Côté, *Journal de Québec*.

1er vice-président honoraire, G. Desilets, *Journal des Trois-Rivières*.

2e vice-président honoraire, L. H. Mi n au, *Courrier de Louiseville*.

Président actif, Faucher de Saint-Maurice, M.P.P.

1er vice-président actif, J. Bouchard, *Journal de Québec*.

2er vice-président actif, Thomas Chapais, *Courrier du Canada*.

Secrétaire, Dr Dionne.

Assistant-secrétaire, C. L. Rouleau, *Courrier du Canada*.

Tresorier S. Marcotte, *Canadien*.

Bibliothécaire, N. LeVasseur.

Cette année l'excursion aura lieu sur les grands lacs de la province d'Ontario.

Le syndicat de la Presse de la province de Québec compte aujourd'hui quatre années d'existence. Il se compose de cent membres représentant 54 journaux et revues.

—Une dépêche de Londres au *Mail* dit que des arrangements ont été pris pour augmenter considérablement le capital de la compagnie du chemin de fer du Pacifique. On ajoute qu'on est à compléter les préparatifs pour l'exploitation conjointe du chemin de fer canadien du Pacifique et du "Northern Pacific."

—La population du Canada était de 4,324.810 en 1881. L'étendue du territoire Canadien est de 372,000 milles carrés.

—M. Fortunat Gagnon, de Great Falls, N. H., a été élu député à la chambre des représentants de Concord. C'est la première fois qu'un canadien-français reçoit cet honneur là dans cet Etat.

NAISSANCES.

A Selkirk, le 18 conrant, Madame J. Emile Mailhot, un fils.

A Saint-Joachim de La Broquerie, le 17 courant, Madame E. Emond, une fille.

A Saint-Joachim de La Broquerie, le 17 novembre courant, Madame Léon Chénier, un fils.

En cette ville, le 22 courant, Madame David Dussault, une fille.

DECES.

A Selkirk, le 22 courant, à l'âge de 2 ans et 2 mois, Laurent, enfant de M. J. Scarry,

PROCLAMATION.

CANADA, PROVINCE DE MANITOBA.

MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE

A SAVOIR :

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux Electeurs de la Municipalité susdite qu'en conformité de 49 Vict., Chap. 52, clause 132, étant "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," une assemblée des électeurs de la Municipalité aura lieu pour la nomination des candidats aux charges de Préfet et de Conseillers, à la Salle du Conseil, en la Municipalité de Saint-Boniface, le 7me jour de Décembre A.D. 1886, entre les heures de Midi et de Une Heure p.m. de ce jour.

Et au cas où la votation sera nécessaire et tenue en la manière prescrite par la loi, cette votation sera reçue Mardi, le Quatorzième jour de Décembre A.D. 1886, de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à cinq heures de l'après-midi, à la Salle du Conseil, maison d'école de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface Sud.

Et du contenu de la présente Proclamation toute personne est requise de prendre avis et d'agir en conséquence.

Donné sous mon seing en la Municipalité de Saint-Boniface, ce vingt-cinquième jour de Novembre A D. 1886.

JOSEPH ARTHUR PRENDERGAST,
Officier-Rapporteur.

1ins. 25. 11. 86.

PERDUS

Une jument (pony) brune et grise marquée D L sur la hanche et T sur l'épaule, le nez blanc et le bas des pattes blanches. Un jeune poulin doit être à ses côtés.

On est prié de donner toute information au soussigné

EUGENE LAVERY,
Saint-Charles, Man.

Saint-Charles, 24 novembre 1886.

1ins. 25. 11. 86.

Chronique Locale.

—Aujourd'hui la Ste. Catherine.

—Le charbon dur se vend $10.25 la tonne ; celui de la Saskatchewan $7.25.

—La nomination des élections municipales aura lieu le 7 décembre et la votation le 14.

—Le chœur de la cathédrale va exercer du chant pour la fête de l'Immaculée Conception.

—Payez vos taxes d'ici au 1er décembre et vous obtiendrez un escompte de 10 pur cent.

—Depuis lundi, piétons et voitures peuvent traverser à Winnipeg sur la glace, sans aucun danger.

—Un jeune Canadien-français qui a de l'expérience dans un magasin général trouvera de l'emploi chez M. Z. Robert.

—Les assises continuent demain pour les causes inscrites pour audition sans jurés et le terme d'appel commence lundi.

—Il est tombé un peu de neige lundi soir, mais il n'y en a pas encore assez pour que l'on puisse faire facilement usage des voitures d'hiver.

—Hier soir, il y a eu une séance spéciale du conseil-de-ville afin de passer un règlement pour nommer un officier-rapporteur en vue des prochaines élections municipales. M. Edward Lloyd a été nommé.

—Aux assises, pendant la dernière semaine, Thomas, accusé de meurtre, a été acquitté. Jephson, le ministre anglican, amenée pour sodomie, a été aussi acquitté parceque les témoins à charge n'ont point voulu parler sous prétexte qu'ils craignaient de s'incriminer.

Avis aux Créanciers

DE

Jean-Baptiste Lagimonière, (décédé.)

Prenez avis que les créanciers de feu Jean-Baptiste Lagimonière, ci-devant de la paroisse de Lorette dans le comté de Lorette, cultivateur, décédé, le ou vers le dixième jour de septembre A.D. 1886, devront le ou avant le sixième jour de décembre 1886, envoyer par la malle, les frais de port payés d'avance, à Beck & McPhillips solliciteurs, 344 rue Principale Winnipeg, solliciteurs pour les exécuteurs testamentaires du dit défunt, leurs noms et prénoms adresses et qualités, et les détails complets de leurs réclamations, un état de leurs comptes, et la nature des garanties dont ils sont nantis, (s'ils en ont aucune.)

Et prenez avis qu'après le dit jour en dernier lieu mentionné, il sera loisible aux dits exécuteurs de distribuer l'actif du testateur entre les parties y ayant droit, ne prenant en considération que les réclamations desquelles les dits executeurs auront reçu avis.

Daté le 3 novembre 1886.

BECK & McPHILLIPS,
Solliciteurs des Exécuteurs.

4ins.11.11.86.

AVIS

MUNICIPALITÉ DE DESALABERRY

Prenez avis qu'un règlement autorisan un emprunt $3,000.00, dans le but d'aider à la coustruction du moulin à farine et de la beurrerie proposés, a été duement passé par le conseil de la Municipalité de DeSalaberry et que la preuve de la due passation du dit réglement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités préalables qu'exige le statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise à Son Honneur le Juge des Cours de Comté du district judiciaire de l'est, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement en vertu des dispositions de la section 139 de la 47ème Vict., chap. 11, le ou après le 9ème jour de décembre prochain.

Daté à Saint-Pierre, le 8ème jour de novembre, A.D. 1886.

L. M. P. NOEL,
Sec.-Trésorier.

4ins.11.11.86.

Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaître la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leurs arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé

Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.

jno 15.7.86.

Province de Manitoba.

ACTES DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1886.

Les demandes suivantes de licences pour la vente des Liqueurs ont été faites :

Peter Campbell, Hôtel, Carman ;
Vincent Taranto, Hôtel, Winnipeg ;
Jas. Richards, Hôtel, Boissevain ;
John Hunt, Magasin, Gretna ;
T. D. Cavanagh, Hôtel, Elkhorn ;
Jas. McCrea, Hôtel, Gladstone ;
Jas. A. Hill, Hôtel, Shellmouth :

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en Chef.

Winnipeg 28 octobre 1886.

3ins.4.11.86



VENTE

A GRANDS SACRIFICES

— DE —

Marchandises Seches

et de Fourrures

— AU —

—LION D'OR.—

LA PLUS GRANDE VENTE QUI SE SOIT JAMAIS FAITE A WINNIPEG.

Première qualité de Manteaux d'Astracan, valant $30.00, réduits à $20.00.

Toutes nos marchandises sont marquées maintenant aux prix du gros. Exemple: les meilleurs cotons, 36 pouces de large, à 3½ et 5 cents la verge.

Remarquez bien notre annonce la semaine prochaine. Elle portera quelque chose d'intéressant. AU LION D'OR.

PARKES & CIE.,

432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
9, 11 à 1, 87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL"

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.
2m 16. 9. 86.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

18, RUE OWEN

Porte voisine de l'imprimerie du *Times*
WINNIPEG, Man.
9,3 8 1a

N'oubliez pas l'Endroit!

CHEZ

MM. F. GENTES & CIE.

Vous pouvez avoir 20 lbs de beau Sucre pour $1.00 en achetant 5 lbs de bon Thé Noir ou vert à 50 cts la livre.

Vous pouvez avoir 10 lbs de Sucre pour 50 cts en achetant 3 lbs de Thé Vert ou noir à 50 cts la livre.

C'est là aussi que vous pouvez avoir 5 barres de Savon Impérial pour 25 cts.

Nulle part ailleurs vous pouvez avoir la

Fleur *Patent Process*	pour	$2.40
" *Strong Baker*	"	2.00
" *XXXX*	"	1.75
" *Superfine*	"	1.00

F. GENTES & CIE.
Bloc LaRivère,
Avenue Taché,
Saint-Boniface.
3m14,10,86

☞ 5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

☞ 4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.
1a 10,6,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,
1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884 1an 2 3 84

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 225 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.
Boite No. 161, Saint-Boniface. jno 12 3 85.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS via la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

☞ PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.
jno 4.2,86

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation connue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS: à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boîte gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boîte $3, ou 4 boîtes pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur réception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y
28 Décembre, 1882. 1a

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 3 décembre 1886, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, soixante quatorze fois par semaine ou plus ou moins fréquemment, comme il en pourra être requis, entre le

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG

ET LA

STATION DU PACIFIQUE CANADIEN

à compter du premier janvier prochain.

Le transport devra se faire dans des voitures couvertes et fermant au cadenas, et chaque voiture devra être tirée par au moins deux chevaux. Les voitures ne devront être employées que pour le service des malles.

Le courrier laissera le bureau de poste et la station du chemin de fer avec les malles à tels jours et heures auxquels il pourra en recevoir l'ordre de temps à autres, pour délivrer les malles à la station dans les quinze minutes après le départ du bureau de poste, et, au bureau de poste, dans les quinze minutes qui suivront l'arrivée de chaque convoi portant la malle.

Chaque soumissionnaire devant dire le prix qu'il demande par voyage, un voyage devant consister à transporter les malles du bureau de poste à la station et de la station au bureau.

Deux cautions de deux mille piastres chacune devront être fournies par la personne qui entreprendra le service.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureau de poste de Winnipeg et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 15 octobre 1886.
3ins. 28.10.86.

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc,

204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boîte 568.)—Montréal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8. 86.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

COUPE GRATIS.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES!

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot, Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine.
Chemises en laine. Vestes en laine, etc.
Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc.
Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES! PEINTURES! UNE GRANDE VARIETE!

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix!

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.

1an 15 4 86

ALLEZ AU MEILLEUR MARCHE

—CHEZ VERGE & D'AUTEUIL,—

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES,

CHAUSSURES, Etc., Etc.

L'assortiment est maintenant au complet: $35,000 de Nouvelles Marchandises d'Automne et d'Hiver sont ouvertes et seront vendues a des prix defiant toute concurrence.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

N.B.—Le Département de Chaussures est à l'Enseigne de la Botte d'Or.

VERGE & D'AUTEUIL,
Avenue Provencher, St. Boniface.